

Maison "les Terrasses" de Wangenbourg - proposition de grille tarifaire

Grille tarifaire	Séjour "Les terrasses"	pension complète			Demi pension		
		1 à 2 jours	3 à 5 jours	5 à 7 jours	1 à 2 jours	3 à 5 jours	5 à 7 jours
Agent du CG67	Adulte (agent + conjoint)	31 €	25 €	21 €	26 €	21 €	17 €
	Enfant 10 à 14 ans	20 €	17 €	15 €	17 €	14 €	12 €
	Enfant 3 à 9 ans	15 €	12 €	10 €	12 €	10 €	8 €
	Enfant moins de 3 ans	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Agent du CG67 tarif social (30% de réduction) si le quotient familial est inférieur à 669€	Adulte (agent + conjoint)	22 €	18 €	15 €	18 €	15 €	12 €
	Enfant 10 à 14 ans	14 €	12 €	11 €	12 €	10 €	9 €
	Enfant 3 à 9 ans	11 €	8 €	7 €	9 €	7 €	6 €
	Enfant moins de 3 ans	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Tarif invité	Adulte	47 €	40 €	35 €	39 €	33 €	29 €
	Enfant 10 à 14 ans	32 €	27 €	24 €	26 €	22 €	20 €
	Enfant 3 à 9 ans	23 €	19 €	17 €	19 €	16 €	14 €
	Enfant moins de 3 ans	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Tarif externe (= frais réels)	Adulte	47 €	47 €	47 €	39 €	39 €	39 €
	Enfant 10 à 14 ans	32 €	32 €	32 €	26 €	26 €	26 €
	Enfant 3 à 9 ans	23 €	23 €	23 €	19 €	19 €	19 €
	Enfant moins de 3 ans	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Grille tarifaire	Gîte	
	7 jours	
Agent du CG67	2 à 4 personnes	250 €
	Personne supplémentaire	40 €
	Ménage	50 €
Agent du CG67 tarif social (30% de réduction) si le quotient familial est inférieur à 669€	2 à 4 personnes	175 €
	Personne supplémentaire	30 €
	Ménage	50 €
Tarif externe (= fais réels)	2 à 4 personnes	500 €
	Personne supplémentaire	50 €
	Ménage	50 €

Autres tarifs		Semaine	Dimanche	Enfant
	Repas	12 €	15 €	7 €
	Petit déjeuner	6 €	6 €	3 €
	Repas spéciaux	Nous consulter		
	Nuit chambre double	25 €		
	Chambre individuelle (en supplément)	CG67	Externe	
		7€/jour	10€/jour	
	Club enfant	gratuit	17€/jour avec le repas	
	Entretien des chambres durant le séjour	12 €		
	Animaux de compagnie	3€/jour		

Quotient Familial

Le montant du quotient familial est obtenu en utilisant la formule suivante :

$$Q.F. = ((R-A) / N) * 1/12$$

R = Montant du revenu imposable figurant sur l'avis d'imposition 2013

A = Abattement applicable lorsque chacun des deux conjoints a une activité salariée (-15%)

N = Nombre de part